

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 2 (1893)
Heft: 44

Artikel: Encore les "extorsions de rabais"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-522791>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Basel, den 28. Oktober 1893.

Bâle, le 28 Octobre 1893.

Erscheint Samstags.

N° 44.

Paraissant le Samedi.

Abonnement:
Schweiz:
Fr. 5.— jährlich.
Fr. 3.— halbjährlich.

Zusatz:
Unter Kreuzband
Fr. 7.50 (5 Mark) jährlich.
Deutschland,
Oesterreich und Italien:
Bei der Post abzusenden:
Fr. 5.— (Mk. 4.—) jährlich.
Vereinsmitglieder
erhalten das Blatt gratis

Inserate:
20 Cts. per 1 spatige Petit-
zeile oder deren Raum
Bei Wiederholungen
entsprechendes Rabatt.
Vereinsmitglieder
bezahlen die Hälfte.

Abonnements:
Pour la Suisse:
Fr. 5.— par an.
Fr. 3.— pour 6 mois.

Pour l'Étranger:
Envoi sous bande:
Fr. 7.50 par an.
Pour l'Allemagne,
l'Autriche et l'Italie.
Abonnement postal:
Fr. 5.— par an.
Les sociétaires reçoivent
l'organe gratuitement.

Announces:
20 cts. pour la petite ligne
ou son espace.
Rabais en cas de répétition
de la même annonce.
Les sociétaires
payent moitié prix.

Hôtel-Revue

2. Jahrgang 2^{me} ANNÉE

Organ und Eigentum

Organe et Propriété

des
Schweizer Hotelier-Vereins.

de la
Société Suisse des Hôteliars.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 23, Basel.
Telegramm-Adresse: „Hôtelrevue Basel.“

TÉLÉPHONE No. 1573.

Rédaction et Expédition: Rue des Etoiles No. 23, Bâle.
Adresse télégraphique: „Hôtelrevue Bâle.“

Zu Gunsten der Fachschul-Bibliothek

sind bei der Redaktion eingegangen:

Von Herrn Othmar Kopschitz, Hôtel du Chaumont in Chaumont: „Das Hotelwesen der Gegenwart“, verfasst von Ed. Guyer; „Der Gastronomie“, „Küchentechnik, Bäder und Heilquellen der Schweiz“, „Benedekers Schweiz“, diverse „Guide Joannes“ und verschiedene andere Reisebücher.

Von Herrn F. Wegenstein, Hotel Schweizerhof, Neuenhausen: „Das Hotelwesen der Gegenwart“ von Ed. Guyer, in drei Exemplaren. Bericht über Gruppe 41 der Landesausstellung in Zürich: „Das Hotelwesen“, von Ed. Guyer, 12 Exemplare.

Von Herrn Th. Pesch, Luzern: „L'arte di far la buona Cucina“.

Obige Schenkungen werden hiemit bestens verdankt und weitere Gaben gerne entgegengenommen.

Es sei hier noch speziell hervorgehoben, dass auch *mehrfache* Zusendungen *ein und desselben* Werkes willkommen, ja sogar erwünscht sind.

Die Redaktion.

Encore les „extorsions de rabais“.

La „Wochenschrift“, organe de l'Association internationale des propriétaires d'hôtels, se fait le porte-voix de l'opposition qui se dessine contre les exigences de la Société allemande des officiers. Celle-ci en effet demande aux hôteliers non seulement qu'ils renouvellent l'engagement d'accorder des rabais, mais encore qu'ils assument les frais occasionnés à la dite société par la confection des listes des hôtels avec lesquels elle est en relations d'affaires. L'opposition de la „Wochenschrift“ est dirigée tant contre cette dernière prétention que, d'une manière générale, contre l'octroi de rabais.

A titre de commentateur de ce mouvement fort opportun, nous donnons ci-après la traduction d'une lettre dont l'auteur est propriétaire d'un hôtel en Italie, mais paraît être en même temps au service d'une entreprise pour l'extorsion de rabais, dont le nom a été souvent cité. Voici cette missive adressée à un hôtelier suisse:

... le 12 septembre 1893.

Monsieur,

S'il m'en souvient, je vous ai écrit, il y a déjà longtemps, au sujet de „l'Association for the promotion of home and foreign travel“ à Londres, fondée par mon ami, M. Percy Webb; ayant appris récemment que cette Association s'est fusionnée avec la „Army and Navy Cooperative Society“ de Londres et de Vienne, qui poursuit le même but, je viens aujourd'hui vous prier de nouveau de faire insérer votre hôtel sur la liste de mon ami, laquelle contient déjà les noms de plus de 1000 établissements.

Je vous envoie une liste des hôtels, qui en est déjà à sa dixième édition, ainsi qu'une circulaire et deux contrats que vous voudrez bien expédier directement à Londres après les avoir revêtus de votre signature.

Ces derniers temps, tous les journaux de Londres ont consacré spontanément (?) *Réd.* de longs articles aux mérites de cette nouvelle société qui est en voie de prendre en Angleterre une extension considérable.

Je saisis cette occasion pour rappeler mon hôtel à votre souvenir.

Il n'y a qu'une excuse pour les agissements de cet hôtelier doublé d'un agent au rabais, c'est qu'il a été autrefois courrier et que ces honorables personnalités ont tous plus ou moins la manie du „tant pour-cent“, de sorte qu'en définitive leurs pensées et actions ne sont plus inspirées que par la „force de l'habitude“.

La plus brillante réfutation de cette question de rabais émane d'un vieux „rouleur“ et se trouve dans le dernier numéro de la „Wochenschrift“. C'est en quelque sorte une „vox populi“ et qui nous garantit que précisément ceux auxquels on accorde les rabais, ne pensent exactement comme le „vieux voyageur“? Voici ce que ce dernier écrit:

„Permettez à un vétéran-voyageur de faire observer aux membres de votre Association qu'il faudrait être un ange pour ne pas se fâcher en voyant comment

un membre de la „Société des voyageurs de commerce“ jouit d'un rabais de 10 à 20 % tandis qu'on refuse cette faveur à un vieil habitué qui fréquente l'hôtel depuis 10 ou 20 ans. Vous avez donc parfaitement raison de vous opposer à ces procédés de grappe-sous. Si certains hôteliers sont en mesure d'accorder un rabais de 10 à 20 %, c'est alors que leurs prix étaient trop élevés. Que ces messieurs abaissent leurs prix et les appliquent à tous les voyageurs sans distinction, voilà ce que j'appelle comme il faut. Chacun pour soi!“

La chasse aux abonnés.

La maison de MM. Orell Füssli & Co., éditeurs de l'„Alpina“, depuis quelques mois l'organe officiel du Club alpin suisse, gratifie un certain nombre d'hôtels suisses de la circulaire suivante:

„Le Club alpin suisse attire notre attention (?) *Réd.* sur le fait que l'„Alpina“, son organe officiel, ne se trouve pas dans votre hôtel.“

A ce sujet, nous ne pouvons que constater que ce journal vous a été envoyé comme à tous les autres hôteliers, avec prière de vous y abonner, mais que malheureusement vous l'avez refusé.

Ce refus de votre part est uniquement dû sans doute à cette circonstance que l'urgence et l'abondance de vos affaires durant la saison ne vous ont pas laissé le loisir d'examiner cette feuille de plus près.

Vous voudrez donc bien nous excuser si nous prenons aujourd'hui la liberté de revenir à la charge et de vous inviter à nous retourner la carte incluse revêtue de votre signature.

Nous vous prions de ne pas perdre de vue qu'il serait tout à votre avantage de posséder cette publication, car les membres du Club alpin, qui voient dans l'augmentation du chiffre des abonnés un moyen de favoriser non seulement moralement, mais économiquement aussi les intérêts de leur association, fréquenteront de préférence les hôtels et restaurants où ils sont sûrs de trouver leur „Alpina“.

Ce n'est pas au journal que s'adressent nos réflexions, celles-ci portent plutôt sur la teneur étrange du premier et du dernier alinéa de cette invite à l'abonnement, comme aussi sur le fait que celle-ci parvient dans des localités et à des hôteliers auxquels il est un peu fort, pour ne pas dire plus, de vouloir imposer un abonnement à cette feuille, car on peut compter sur les doigts des deux mains les clubistes qui s'égarent dans ces régions de plaine.

Zum Artikel „Abonnentenfang“.

(Korresp.)

Zürich, den 25. Okt. 1893,

Tit. Redaktion der „Hotel-Revue“, Basel.

Gestatten Sie uns eine kurze Erwiderung auf Ihre Bemerkungen in letzter Nummer Ihres Blattes: Es entspricht tatsächlich der Wahrheit, dass uns von Mitgliedern des S. A. C. im Laufe des Sommers Bemerkungen gemacht wurden, weil sie die „Alpina“ in vielen Hotels nicht fanden, wo man erwarten dürfte, dass sie gehalten würde. Man wollte unserer bestimmten Versicherung, die „Alpina“ so lange an alle Hotels, welche versandt zu haben, bis sie refusierte wurde, kaum Glauben schenken. Es war dies insofern für uns unangenehm, als wir uns verpflichtet hatten, zu Gunsten des S. A. C. die grösstmögliche Anstrengung für Gewinnung von Abonnements zu machen und wir auf diese Weise in den Ruf kamen,

als hätten wir ein gegebenes Versprechen nicht in gewissenhafter Weise durchgeführt.

Wenn wir sodann im Schlussatz die Bemerkung haben einfließen lassen, das S. A. C.-Mitglieder nur solche Restaurationen und Hotels vorzugsweise besuchen, wo die „Alpina“ aufliegt, so dürfte diese Voraussetzung sich mit der Zeit ziemlich bewährten, indem ja der S. A. C. ein Interesse am Wachsen der Abonnentenzahl hat. Ganz richtig ist Ihre Einwendung, dass dies bei einer gewissen Kategorie von Hotels (und in gewissen Gegenden. Die *Red.*) nicht zutrefte; aber ebenso richtig, dass der Expedient der Zirkulare nicht fähig ist, diese Unterscheidung zu machen, es vielmehr dem Herrn Hotelier überlassen bleibt, zu bestimmen, ob dieser Schlussatz für ihn eine Bedeutung habe. Für die Restaurationen in den Städten trifft er unzweifelhaft überall zu, da der S. A. C. jetzt circa 4000 Mitglieder zählt.

Der Abonnementsbetrag von Fr. 3.25 per Semester ist übrigens ein so niedriger, und das Ansehen des S. A. C. denn doch so bedeutend, dass die Herren Hoteliers wirklich von Zudringlichkeit nicht sprechen können, zumal die Verbreitung seriöser, montanistischer Lektüre im unstreitigen Interesse des Fremdenverkehrs liegt.*)

Schliesslich verweisen wir auf No. 2 und 3 des Blattes selbst, woraus ersichtlich ist, dass diese Zeitschrift Eigentum des S. A. C. ist, während wir nur Drucker und Expediten sind. Der uns gemachte Vorwurf beweist jedenfalls, dass wir als solche unsere Pflicht in reichlichem Masse erfüllt haben.

Hochachtungsvoll

Art. Institut Orell Füssli.

*) Wir bestreiten diese Ihre Aussage keineswegs; jedoch behaupten von den ca. 360 in der Schweiz erscheinenden politischen und ca. 150 Fach- und Saisonblättern mindestens 30 %, dass sie und doch wird man einem Hotelier kaum zumuten wollen, dass er allen diesen ein williges Ohr leihe. Und nun erst die Zahl der ausländischen Blätter, welche im Dienste des Fremdenverkehrs zu stehen vorgeben? Wir kennen Hotels, und es sind deren eine stattliche Zahl, die einen Abonnementskonto von 500–1000 Fr. jährlich aufweisen. Da werden Sie nun allerdings einwenden, dass es diesen Etablissements auf ein Abonnement mehr oder weniger nicht ankommen könne; es ist auch bei diesen nicht der Betrag, der den Ausschlag giebt, sondern es ist die Masse, die grosse Zahl der Zeitungen, die lästig fällt. Was Wunder deshalb, wenn der Hotelier nicht zu allen Abonnementsofferten Ja und Amen sagt?

Die Red.

A Messieurs les Sociétaires.

Dans le but de créer une bibliothèque destinée aux élèves de l'Ecole professionnelle d'Ouchy, dont l'inauguration est fixée comme on sait au 15 courant, nous ouvrons dans nos colonnes une collecte et prions à cet effet tous les Sociétaires de bien vouloir disposer en faveur de cette institution des ouvrages sur la matière dont ils possèdent plusieurs exemplaires ou dont ils n'ont plus l'emploi.

Chacun sans doute est à même de participer à cette œuvre d'encouragement pour l'Ecole et ses élèves; en effet qui ne conserve dans les profondeurs de quelque bahut et depuis bien des années, les nombreux produits de la littérature spéciale à sa profession? Et qui, à notre époque de lumières et de culture, ne se sera rendu acquéreur, dès sa publication, d'un ouvrage quelconque traitant savamment d'une ou de plusieurs questions touchant à l'industrie hôtelière? Et dire que plus d'un, peut-être même avant de l'avoir lu, a voué ce volume à un oubli éternel!

Que chacun donc veuille prendre la peine de passer en revue sa bibliothèque et, obéissant à ses pensées généreuses, sacrifier sur l'autel de l'Ecole d'Ouchy, les livres qui lui paraîtront appropriés au but proposé! Et même, que personne ne recule devant une perquisition dans ses galeas, dans les